

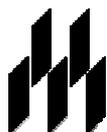
Certification des lots boisés

Rencontre 8
le 27 octobre 2005

Document présenté dans le cadre de :
La Table de concertation pour l'aménagement durable des
boisés privés du nord-ouest du Nouveau-Brunswick



Atlantic
**MASTER
LOGGER**



UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS D'EDMUNDSTON

New  Nouveau
Brunswick
C A N A D A

TABLE DES MATIÈRES

1. CERTIFICATION DES LOTS BOISÉS	3
2.1 Situation actuelle	3
2.2 Problématique	4
2.3 Solutions possibles.....	5
2. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	6

Ce document a été réalisé dans le cadre du Projet pilote ayant pour objectif de créer une Table de concertation pour l'aménagement durable des boisés privés du Nord-Ouest. Il servira comme outil de référence pour les participants du Groupe de travail devant identifier les options d'aménagement potentielles pour les lots boisés privés du Nord-Ouest.

Ce projet est réalisé par la Faculté de foresterie de l'Université de Moncton - Campus Edmundston grâce à un financement du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Coordination du projet :

Stephen Wyatt, *Ph. D.*

Rédaction :

Anne-Claude Pépin, *B. Sc. For.*,
septembre 2005

1. CERTIFICATION DES LOTS BOISÉS

2.1 Situation actuelle

L'intérêt grandissant pour l'environnement et pour la conservation des forêts a donné lieu depuis dix ans aux processus de certification forestière. Ces processus établissent un cadre pour permettre au public de savoir si les forêts sont bien gérées. Au Nouveau-Brunswick, les industries forestières responsables pour la gestion des terres publiques ont été obligées d'être certifiées depuis 2001. La plupart des grandes compagnies forestières du N.-B. se sont accordées pour adopter la norme de la *Sustainable Forestry Initiative (SFI)* pour les terres publiques, et ont subséquemment appliqué les mêmes normes sur leurs terrains privés. Par contre, sur les lots boisés privés, ce système de certification a jusqu'alors été considéré trop lourd et compliqué à suivre par les propriétaires et peu valable pour de si petites superficies.

En 2003, pour répondre aux attentes du public face à l'aménagement des forêts ainsi qu'à l'intérêt grandissant des propriétaires de lots boisés à fournir la demande pour des produits provenant de forêts bien aménagées, la Fédération Canadienne des propriétaires de lots boisés privés a développé le programme de certification Pan-canadien destiné aux propriétaires de lots boisés. Le programme est conçu pour administrer de petites superficies (entre 10 et 4000 ha). Il s'appuie sur les **principes** suivants : (Fédération canadienne des propriétaires de lots boisés (FCPLB) 2003)

1. Le droit à la propriété privée et les objectifs du propriétaire sont d'une importance fondamentale. La participation au programme est donc volontaire.
2. Les propriétaires souhaitent obtenir un retour sur leurs investissements et être reconnus pour leurs efforts qui contribuent à la prospérité de leur région.
3. Les propriétaires prônent l'amélioration continue des techniques d'aménagement utilisées sur leur lot.
4. Les propriétaires sont conscients de l'importance d'améliorer la condition et la valeur de leurs peuplements et de réduire les impacts négatifs d'opérations passées ou actuelles sur l'environnement.
5. Les propriétaires reconnaissent la valeur de la qualité de l'eau pour l'habitat aquatique et pour l'approvisionnement des communautés. Ils reconnaissent également le rôle des forêts dans le maintien de la qualité de l'air et la productivité des sols.
6. Les propriétaires reconnaissent la valeur d'avoir une large variété d'espèces animales et végétales sur leur lot et ils incluent la conservation de la biodiversité comme l'un de leurs objectifs d'aménagement.
7. Les propriétaires de lots boisés croient en la responsabilité sociale de chacun et le respect entre voisin.
8. Les propriétaires acceptent leur responsabilité de respecter les lois et règlements en vigueur.

Lors de la vérification, les **critères et indicateurs** du tableau 1 sont évalués (FCPLB 2003). On note que tous les aspects évalués sont des éléments de la problématique rencontrée dans la région du Nord-Ouest. L'un des critères est d'ailleurs l'aménagement forestier durable.

Tableau 1. **Critères** et indicateurs évalués lors d l'inspection d'un lot certifié ou en voie de se certifier

Aménagement forestier durable	Responsabilités environnementales		Responsabilités économiques	Responsabilités légales	Responsabilités sociales
Principes de l'aménagement forestier durable respectés	Habitats fauniques et diversité des stades de peuplements	Protection contre les feux, les insectes et les maladies	Utilisation optimale des volumes récoltés	Respect des lois et règlements	Le voisinage
Plan d'aménagement adéquat obligatoire ¹	Espèces à risque et sites spéciaux	Qualité de l'eau	Bénéfices multiples et durables	Dossiers de propriété à jour	Les autochtones
Main-d'oeuvre qualifiée	Gestion des produits toxiques	Cycles écologiques planétaires		Santé, sécurité au travail	L'esthétique
Formation continue	Productivité des sols	Régénération des peuplements			
	Utilisation responsable de pesticides	Utilisation de plans génétiquement modifiés ou d'espèces exotiques			

¹ Le lot doit être sous un plan d'aménagement approprié à la dimension et l'historique de la propriété, aux objectifs du propriétaire, au type de forêt, au stade de développement (âge) et aux conditions environnementales et fauniques du milieu..

2.2 Problématique

Présentement, dans la région du Nord-Ouest, l'intérêt des propriétaires pour la certification est minime. Plusieurs raisons peuvent expliquer ce phénomène :

- Absence d'incitatifs financiers pour du bois provenant de terres bien aménagées
- Les acheteurs n'offrent pas de meilleur prix pour du bois certifié
- Il n'existe pas actuellement d'organisation pour promouvoir et coordonner la certification
- Il n'existe pas de regroupements qui puissent amortir les coûts de la certification

D'un autre côté, les entreprises forestières du Nord-Ouest n'offrent aucuns incitatifs pour les propriétaires ou pour les entrepreneurs à s'engager dans la certification. Par exemple, il n'y a pas de primes pour le bois certifié, ni aucun engagement d'acheter le bois provenant seulement des forêts certifiées. Cependant, toutes les grandes compagnies forestières de la région se sont engagées dans les processus de certification pour leurs terrains privés et pour les forêts publiques. Une compagnie qui déciderait de s'approvisionner seulement en bois certifié pourrait pourtant certifier la totalité de leurs produits.

Pour rendre la certification accessible (prix raisonnable) aux propriétaires, les conditions suivantes doivent être remplies (Fédération des propriétaires de lots boisés du Nouveau-Brunswick 2003) :

- Un grand nombre de propriétaires regroupés sous une même association (Office de vente ou groupement forestier) sont intéressés à participer au programme de certification
- La conception et l'approbation des plans d'aménagement ainsi que d'autres services de formation et d'opérations sont organisés et supervisés par l'association en question. Un degré de responsabilité et de supervision adéquat est nécessaire.

Plus il y a des efforts de coordination et plus la superficie couverte est grande, plus les économies seront tangibles et le programme efficace. Pour minimiser les coûts, la FPLB favorise une approche coordonnée avec d'autres vérifications indépendantes ayant lieu dans la même région (ex : terres de la Couronne) en même temps. Ainsi, on sauve sur les coûts de déplacement et de salaire professionnel.

2.3 Solutions possibles

Les systèmes de certification les mieux connus, soit le CSA, le ISO, le SFI et le FSC, ont tous été développés en vue des grandes superficies forestières, tels que les forêts publiques et les terrains industriels. Malgré certains avantages, ces systèmes sont souvent considérés comme trop lourds et trop compliqués pour le propriétaire d'un petit boisé privé. C'est pourquoi nous proposons plutôt l'utilisation du programme de certification Pan-canadien destiné aux propriétaires de lots boisés.

La certification des boisés privés offre un mécanisme pour assurer que les opérations forestières sont conformes aux meilleures pratiques d'aménagement reconnues et respectant la réglementation en vigueur. La certification exige un fort appui des propriétaires, des organismes de gestion et des industries forestières.

Pour convaincre le propriétaire qu'il est avantageux pour lui de certifier son lot, il faut établir des récompenses au fait d'être certifié. Les propriétaires certifiés devraient obtenir une certaine reconnaissance de la part de la société. Le propriétaire certifié qui reçoit un panneau qu'il peut installer sur son terrain et la publication de son nom dans les journaux locaux sont des exemples de reconnaissance possible. Au-delà de ce témoignage de reconnaissance, le propriétaire dont le lot est certifié devrait pouvoir obtenir un meilleur prix pour son bois. Les industries sont appelées à promouvoir l'aménagement durable grâce à un système de prix adéquat. Le régime fiscal pourrait également offrir des crédits d'impôt aux propriétaires certifiés (prochaine rencontre).

Présentement, au Nouveau-Brunswick, l'Office de commercialisation de Northumberland administre le programme de certification pan-canadienne pour les propriétaires intéressés. Il pourrait donc servir de modèle potentiel pour le nord-ouest de la province. Dans cette région, la compagnie UPM offre 12\$/corde de plus pour du bois certifié (Kevin Forgrave 2005, *Northumberland Qoodlot Owners Association* ; communication personnelle). Les employés de l'Office effectuent des inspections terrains et offrent de courtes formations et des conseils techniques. Ils maintiennent la crédibilité du programme en s'assurant que tous les propriétaires participant au programme utilisent des techniques d'aménagement adéquates et durables. Le programme est évalué chaque année par un vérificateur indépendant. Lorsque le processus d'inspection est complété, l'Office ainsi que les propriétaires impliqués sont certifiés. (Northumberland Marketing Board 2005)

2. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Canadian woodlands Forum. 2005. Atlantic Master Logger. En ligne. (Page consultée le 8 août 2005).
[Adresse URL] : <http://www.cwcof.org/english/MasterLoggerPage.htm>

Fédération Canadienne des propriétaires de lots boisés. 2003. *The Pan Canadian Woodlot Certification Program*. Fredericton.

Fédération des propriétaires de lots boisés du Nouveau-Brunswick. 2003. *Auditing the Pan Canadian Woodlot Certification Program*. Fredericton.

Infor. 2004. Projet pilote fait à Miramichi pour la certification Pan-Canadienne. INFORmation. Vol 3 (no 1). Janvier 2004. p.9

Northumberland Woodlot Owners Association. 2005. *Private Woodlot Certification Program*. Miramichi.

Robichaud, Peter. 2005. Atlantic Master Logger Certification Program, Recognizing the Forest Stewards of Atlantic Canada. Moncton.